



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-LOIRE

Direction Départementale des Territoires
de la Haute-Loire

Service Environnement et Forêt

Affaire suivie par M. Jean-Jacques GIRARD
Tél. 04 71 05 84 86
Courriel : jean-jacques.girard@haute-loire.gouv.fr

Le Puy-en-Velay, le 19 mars 2013

Note de présentation du projet d'arrêté portant approbation du document d'objectifs révisé du Site NATURA 2000 FR 830.1026 « Sucs du Velay Meygal »

1 – Titre du projet de texte

Projet d'arrêté préfectoral portant approbation de document d'objectif révisé du Site Natura 2000 n° FR 830-1086 « Sucs du Velay-Meygal »

2 – Contexte et objectifs du projet de texte

Le site FR 830-1086 « Sucs du Velay Meygal » est intégré, au titre de la directive habitat, au réseau Natura 2000 du département de la Haute-Loire qui couvre près de 25 % du territoire départemental.

Ce site est doté d'un document d'objectifs (Docob) qui a été validé lors de la réunion du comité de pilotage du 05 juillet 2001.

Il a paru nécessaire de réactualiser ce document dans son ensemble pour :

- mieux prendre en considération les habitats et espèces naturels d'intérêt communautaire qui ont été identifiés sur le site ou à proximité immédiate (à partir des études complémentaires d'inventaires réalisées lors de la mise en œuvre du Docob 2001);
- proposer des limites cohérentes, en calant notamment le périmètre sur des limites facilement identifiables (limites cadastrales, chemins, ...) afin de faciliter la mise en place des mesures contractuelles (contrat NATURA 2000, charte NATURA 2000) susceptibles d'être mises en œuvre sur ce site;
- actualiser les fiches d'actions et élaborer les cahiers des charges types applicables aux contrats NATURA 2000 prévus aux articles R 414-13 et suivants du code de l'environnement.

Ce travail a été mené par la structure en charge de l'animation de ce Docob : l'Agence « Montagnes d'Auvergne » de l'Office National des Forêts.

Dans le contexte évoqué ci-dessus, le présent projet d'arrêté pris en application de l'article R 414-8-3 du code de l'environnement est proposé pour approuver le nouveau Docob élaboré pour ce site, qui a été validé par le comité de pilotage lors de sa réunion du 14 décembre 2012.

Ce document peut être consulté :

- en ligne sur le site internet suivant :

[http : //www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=612](http://www.auvergne.developpement-durable.gouv.fr/article.php?id_article=612)

- à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Forêt – 13, rue des Moulins – 43000 Le Puy en Velay (bureau 312)

- à l'Agence « Montagnes d'Auvergne » de l'Office National des Forêts – Site de la Haute-Loire – Résidence Bel Anis – 3, rue de l'Ecole Normale – 43750 Vals près Le Puy (responsable à contacter : Mickaël Le Coquen)

3 – Dates et lieux de la consultation

La consultation est ouverte du 27 mars 2013 au 16 avril 2013.

Vos remarques éventuelles sont à adresser pendant ce délai à l'adresse suivante :

prefecture@haute-loire.gouv.fr

Une synthèse des remarques émises sera mise à disposition du public sur le site internet de la préfecture de Haute-Loire.